

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-229501275-20241209-DSJ-24-58-A1

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2024

Mise en ligne le 10/12/24.



ARRETE N° 24-58 DONNANT DELEGATION
A M. Anthony ARCIERO
Conseiller Départemental délégué aux routes et au Grand Paris

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à M. Anthony ARCIERO, pour la signature Cor PISCOP (95) le 11 décembre 2024.

ARTICLE 2 : M. Anthony ARCIERO fait appel à la Direction Générale des Services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

- 9 DEC. 2024

Marie-Christine CAVECCHI